Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 4

Artikel: Votation fédérale du 20 mai : (suite de la page 1)

Autor: M.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contre la peur du cancer

Contrôlez vos seins vous-mêmes!

Le patient — ou le futur patient — serait-il entin traité en adulte par les médecins ? Voilà que ces derniers demandent la collaboration de ceux qu'ils soignent. Surtout, ils leur demandent de prendre en main leur santé et de la contrôler. Dans un domaine en tout cas, celui du cancer du sein.

S'il nous a paru intéressant que le médecin fasse appel à notre esprit d'adulte et ne nous demande plus seulement de lui faire confiance, il nous parâit encore plus essentiel d'exposer en détail de quoi il s'agit. Le cancer du sein est une maladie redoutable. Grâce au lichier cantonal genevois dirigé par le Dr. Riotton, la Ligue genevoise du cancer a pu savoir qu'il y avaite u 180 nouveaux cas de cancer du sein dans le seul canton de Genève, en 1972. On a constaté aussi que toutes les classes d'âge peuvent être touchées : deux cas signalés portaient sur des jeunes filles de 19 et 20 ans.

Nous voilà donc toutes concernées. Et il ne peut être que réconfortant de savoir qu'il existe une possibilité de contrôler soi-même ses seins pour y déceler toute anomalie. La méthode, très simple, est exposée dans un film américain que la Ligue suisse contre le cancer possède et dont la Ligue genevoise a fait don aux responsables de la Section d'Education sanitaire du Service de santé de la jeunesse de Genève. Ce film, nous l'avons vu. Nous avons ensuite discuté avec les responsables de la section sus-mentionnée, les Drs. Gentiane Burgermeister et Simone Ducommun.

Pour les lectrices de « Femmes suisse », voici cette méthode. Il est recommandé, pour la première fois, de demander à son médecin qu'il vous montre comment procéder, puis de le faire soi-même devant lui. Ce qui permet aussi de savoir quel doit être l'aspect normal des seins.

Nous remercions les Drs. Burgermeister et Ducommun de leur collaboration enthousiaste, ainsi que le secrétariat de la Ligue genevoise contre le cancer.

Bien que considéré comme un fléau moderne, le cancer n'est pas une maladie nouvelle, loin de là. Il semble avoir existé de tous temps puisque le fémur d'un pithécantrope — notre ancêtre — exhumé à Java, présente à son extrémité supérieure un bourgeonnement qui serait une tumeur osseuse! On le retrouve en Egypte, en Inde antique, dans les traités d'Hippocrate et chez les Romains.

Pourquoi alors en parle-t-on beaucoup plus actuellement? Parce que les causes de décès sont mons nombreuses qu'auparavant. Et puis, parce que l'on met un nom sur ce qui n'était que mystère, langueur, etc...

Qu'est-ce que le cancer? Le mot vient du grec «karkinos» qui signifie crabe. C'est une celule de la glande qui devient folle : elle se divise anarchiquement et plus rapidement qu'une cellule normale; son volume augmente et son noveux se détorme. Bien que considéré comme un fléau

chiquement et pius rapidement qu'une cellule normale; son volume augmente et son noyau se déforme. Cette prolifération indéfinie aboutit à la formation d'un tissu néoformé, grosseur anormale, maligne. Au début, cette excroissance reste circonscrite, ce qui lui donne ses chances de guérison.

Mais les cellules cancéreuses envahis-sent et détruisent les tissus sains voi-

GROSSEURS BÉNIGNES

Toute grosseur n'est pas cancéreuse. Il en existe beaucoup de bénignes: verrue, lipome, angiome, fibrome, kyste, décelées par la palpation, qui restent circonscrites et qui ne récidivent pas après extirpation. Elles nècessitent néanmoins une visite médi-

cale.

Pour avoir le plus de chances d'être
guéri, le cancer doit être encore circonscrit; il faut donc un diagnostic
précoce du médecin. Pour cela, il est précoce du médecin. Pour cela, il est utile de connaître non pas les symtômes du cancer — il n'y en a pas de spécifiques — mais de nombreux signes communs:

1. Ulcération, excroissance ou tumeur sur la peau ou les muqueuses.

2. Saignements ou hémorragies.

3. Amaigrissement important.

4. Teint jaune paille.

5. Enrouement, toux persistants à la déglutition.

7. Modification d'un grain de beauté

 Modification d'un grain de beaute ou d'une verrue.
 Fatigue non justifiable.
 Tous ces signes sont le plus sou-vent dus à une maladie non cancé-reuse, mais ils exigent une consulta-tion médicale. tion médicale.

LE SEIN

Le sein — ou glande mamaire — est une glande à sécrétion externe formée d'acini (petites cavités groupées en grappes de raisin) qui débouchent dans les canaux galactophores qui conduisent au mamelon. En dehors de la grossesse, les acini sont au repos. Vers la fin de la grossesse, le nombre des acini se multiplient pour assurer la lartation: ils s'atronhient à assurer la lactation ; ils s'atrophient à la fin de l'allaitement.

GROSSEUR SUR LE SEIN

Lorsque l'on constate l'apparition de nodules ou de grosseurs sur le sein, une rétractation vers l'intérieur de la peau ou du mamelon, il faut, bien sûr, aller chez le médecin. Toute anomalie, déformation, déviation, enfoncement du mamelon, rougeur, écou-

roir, levez les bras au dessus de la tête et re-cherchez les mêmes

lement, modification de la peau doit être signalée immédiatement à son médecin. Même si toute grosseur n'est pas tumeur, et toute tumeur n'est pas cancer. Pour étayer son diagnostic le médecin a plusieurs moyens à sa dis-

- Radiographie de la glande mam-
- Ponction du nodule pour en exami-
- Ponction du nodule pour en examiner les cellules.
 Prélèvement d'un fragment de la grosseur pour en étudier le tissu. Suivant le résultat, le traitement est adapté à chaque cas. Il peut être chirurgical ou (et) radiothérapique notamment.
 Pris à son début, le cancer du sein est guérissable par l'association chirurgle limitée et radiothérapie, sans provoquer de mutilation.

AUTO-PALPATION

La méthode d'auto-palpation, qui permet de dépister précocement toute anomalie est très simple. C'est un gesn'est d'aucun danger. Il demande quelques minutes par mois. Une fois par mois, donc, toute fem-

me doit examiner ses seins. Après les règles, ou le premier du mois pour les femmes ménoposées.

Pour imager le geste que vous devez

Four imager le geste que vous devez faire, pensez que votre sein est une roue de bicyclette: le mamelon en est le moyeu. Il vous faut remonter du moyeu à la roue le long de chaque rayon de la roue. S'il y a quoi que ce soil, prenez rendez-vous chez le mé-

POUR VOIR LE FILM

POUR VOIR LE FILM

La Ligue genevoise contre le cancer
possède une copie du film « Controlez
vos seins vous-mêmes ». Elle le met à
la disposition de toute association téminine qui lui en ferait la demande,
avec une équipe de médecins qui expliquent le film et sont prêts à répondre à toutes questions. Cela sur le
canton de Genève.

Dans les autres cantons, il faut
s'adresser à la Ligue du canton qui
peuvent demander à la Centrale suisse
(Ligue suisse contre le cancer, Victoriastrasse 94, 3013 Berne (031/42 57 22)
de leur livrer une copie du film. Les
ligues cantonales fourniront les médecins. S'adresser sinon directement à
Berne.

LA PHYTOTHERATHR

PRODUIT ANTI-POLLUANT

"le soin du cheveu par les plantes pour conserver votre plus belle parure apprenez à soigner votre chevelure »

Laboratoires SOLBA, Paris

Ets ROCHA

Distributeur pour la Suisse 10 bis, rue du Vieux-Collège 1204 GENÈVE - Téléphone 24 52 53

Chuard & Francoz

Décoration

Réparation meubles anciens

Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

le gaz est indispensable





3 RUE DU RHONE-GENEVE Pour le joli cadeau

SUPERBA, EMBRU, ÉLITE, DUNLOPILLO...

les grandes marques ne sont pas chères!

voyez DAMON-LITERIE

Carouge, 8, rue des Moraines, tél. 420838. tél. 420838. Ouvert de 14 à 19 h. et le samedi toute la journée. Stationnement privé.

Votation fédérale du 20 mai

(Suite de la page 1)

en Suisse romande « Choisir » — tra-vaillent « dans le social », étudient les moyens de combler le fossé entre na-tions riches et nations pauvres et sont d'actifs partisans de l'ouverture œcuménique

MÉFIANCE

On comprend que cette organisation rigoureuse, les privilèges dont béné-ficient les Jésuites auprès du pape, et

rigoureuse, les privileges dont Derincient les Jésuites auprès du pape, et le fait qu'ils se considèrent — à juste titre d'ailleurs — comme une élite ait provoqué une telle méfiance à leur égard. D'autant plus que leur rôle de confesseurs et confidents des princes n'est pas clair. Et qu'ils eurent tendance à confondre la gloire de leur ordre avec celle de leur foi. Au XVIIIe siècle, commence la grande ère des interdictions. Les libéraux — surtout dans les pays latins — étaient nettement hostiles au clergé et tout particulièrement à la Compagnie de Jésus qui faisait figure de fer de lance de l'Eglise et de la papauté, d'ennemis de la tolérance, de la vérité et du progrès. Le Portugal, la France, l'Espagne, ce qui est aujourd'hui l'Italie interdirent l'ordre sur leurs territoires. En 1773, le pape lui-même prolie interdirent l'ordre sur leurs terri-oires. En 1773, le pape lui-mème pro-nonce la dissolution de l'ordre. Jus-qu'en août 1814. La Restauration les trouve en bonne place, puis les inter-dictions alternent avec les périodes de tolérance, au gré des divers mouve-ments qui agitèrent le XIXe siècle. Ac-tuellement, seule la Suisse interdit encore l'ordre des Jésuites. Au début de 1971, ils étaient près de 32 000.

L'INTERDICTION EN SUISSE

L'INTERDICTION EN SUISSE

En Suisse, comme dans le reste de l'Europe, le XIXe siècle voit s'affronter les radicaux (libéraux de gauche) et les conservateurs alliés au libéraux de (évolutifs). Pour ces derniers, la Compagnie de Jésus est un solide appui dans le combat qu'elle mène contre les idées radicales. Le grand débat sur les Jésuites commence en Suisse en 1844, lorsque les radicaux du Bas-Valais sont défaits par les conservateurs du Haut. Les radicaux se retournent contre les Jésuites et l'un d'entre eux, Augustin Keller, demande à la Diète, au nom du canton d'Argovie, que les Jésuites soient expulsés du pays. En réponse, Lucerne fait appel à

des Jésuites pour enseigner dans son collège. La lutte devient des plus vives. L'agitation provoquée par ce combat raille bien des milieux de la droite libérale-conservatrice aux côtés des cardicaux. Finalement, en 1947, la Diète prend la décision d'expulser les Jésuites L'interdiction de l'ordre est Jésuites. L'interdiction de l'ordre est insérée dans la Constitution de 1848 et

insérée dans la Constitution de 1848 et aggravée dans celle de 1874. C'est en 1874 également qu'on adopte l'article sur les couvents.

Pourquoi cette hostilité, en 1874? C'est que la revision totale de la Constitution intervient en plein Kulturkampf, dix ans après que le pape Pie IX a proclamé le dogme de l'infaillibilité papale et condamné la culture moderne. C'est-à-dire le libéralisme et le nationalisme. A l'époque, et même dans les milieux catholiques, l'attitude du pape fut interprétée comme une menace et une déclaration de guerre contre les Etats modernes. Etats modernes.

ET MAINTENANT?

ET MAINTENANT?

Voilà ce qui légitima — peut-être — les deux articles 51 et 52 de la Constitution. Mais, en 1880 déjà, le pape mit de l'eau dans son vin. En 1891 entre au Conseil fédéral le premier représentant des milieux conservateurs-catholiques. Ceux-ci, dès lors, ne s'opposent plus à l'Etat fédératif. Puis, vient l'accuménisme et, tout dernièrement, les réformes apportées par la Congrégation générale de la Société de Jésus. Les arguments avancés au moment de l'insertion des deux articles d'exception ne se justifient donc cles d'exception ne se justifient donc

Articles d'exception, visant un petit groupe de la population, non motivés objectivement, discriminant des personnes et indirectement la population catholique dans son ensemble, contraires au droit international public et, notamment, à la Convention des droits de l'homme, ils doivent, pour le Conseil fédéral comme pour le professeur Kâgi, être supprimés. Le premier précise : « le fait que le catholicisme asume depuis des décennies déjà sa part de responsabilité dans la vie de notre Etat, exige impérieusement que tous les droits garantis par la Constitution lui soient également accordés. En arriver là en 1973, c'est vaiment une illustration du « mieux vaut tard que jamais ». Articles d'exception, visant un petit